

CONDITIONS D'OBTENTION DE LA CARTE APPRENTI

Pour pouvoir bénéficier de la carte Apprenti, il est impératif de respecter les conditions ci-dessous :

- Fournir un certificat de scolarité valide dans un établissement de formation métier de bouche
- Avoir une pièce d'identité valide
- Accompagnement d'un représentant légal pour les mineurs
- Justificatif de domicile